

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

FACILITATION ET
SÉCURISATION DES
ÉCHANGES



PROGRAMME 302

FACILITATION ET SÉCURISATION DES ÉCHANGES

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Isabelle BRAUN-LEMAIRE

Directrice générale des douanes et droits indirects

Responsable du programme n° 302 : Facilitation et sécurisation des échanges

Au cours de l'année 2020, les services de la DGDDI sont restés mobilisés pour remplir leurs missions : lutter contre la fraude et protéger les entreprises et les consommateurs, soutenir le développement des entreprises à l'international et accroître la qualité du service rendu aux opérateurs, améliorer l'efficacité de la collecte et des contrôles en matière douanière et fiscale.

La crise sanitaire a eu un impact significatif sur l'activité des services douaniers, qui ont toutefois su s'adapter sans délai pour accompagner et soutenir les opérateurs face à cette situation inédite. La fluidification des importations de masques, à travers notamment la mise en place d'un pont aérien entre la Chine et la France dès le mois d'avril, s'est accompagnée d'un renforcement des contrôles de normes afin de garantir la conformité des matériels sanitaires et de protection individuelle importés pour faire face à la crise sanitaire. Parallèlement, des facilitations ont été mises en place afin de permettre la production de gel hydroalcoolique sur le territoire national, avec l'instauration d'une exonération dérogatoire temporaire de droits d'accises, reconduite jusqu'au 30 juin 2021. Enfin, la promotion du dispositif d'autoliquidation de la TVA à l'importation s'est poursuivie afin de permettre un allègement des charges de trésorerie des entreprises importatrices. Des facilités de paiement ont également pu être accordées aux opérateurs afin de tenir compte de la situation économique dégradée.

Tout au long de l'année 2020, la DGDDI a poursuivi la préparation du Brexit et la mise en place de la frontière intelligente avec le Royaume-Uni. L'organisation de plusieurs marches à blanc a permis de s'assurer du bon fonctionnement de ce dispositif innovant, en lien avec les compagnies maritimes et les opérateurs portuaires. Afin d'anticiper le rétablissement des formalités douanières avec le Royaume-Uni, l'accompagnement des opérateurs s'est poursuivi, avec une adaptation des conditions de travail des cellules conseil aux entreprises au contexte sanitaire à compter de mars, qui ont pu proposer l'organisation d'entretiens personnalisés par visioconférence. La réalisation d'un webinaire en anglais a par ailleurs permis de sensibiliser les professionnels britanniques au rétablissement de la frontière et des formalités douanières à compter du 1er janvier 2021.

La mission de lutte contre les trafics illicites s'est poursuivie, comme en témoignent les résultats en matière de saisies de produits stupéfiants, orientés à la hausse en matière de cannabis (+15%), de cocaïne (+2,8%), et de drogues de synthèse (+56%). Bien qu'inférieurs aux résultats atteints en 2019, les quantités de tabac saisies sont demeurées élevées, avec plus de 284,5 tonnes, soit une performance supérieure à celle atteinte en 2017 et 2018. Cette mobilisation s'est traduite par un nombre de contentieux à enjeu en matière de lutte contre la fraude supérieur à la prévision 2020 (11 850 contentieux, pour une prévision fixée à 11 500), et ce en dépit de la baisse significative du trafic aérien de passagers dans le contexte de la crise sanitaire. Le nombre d'organisations criminelles entravées par les services douaniers s'établit à 84, démontrant la capacité des services douaniers à dépasser la simple saisie de produits prohibés pour aller vers l'identification et le démantèlement des organisations à l'origine de ces trafics.

Dans le domaine de l'action économique, l'appui aux opérateurs est demeuré prioritaire, avec un taux de réponse aux rescrits dans les délais réglementaires et un taux de dématérialisation des formalités déclaratives qui s'apprécient en 2020 et atteignent un niveau particulièrement élevé. La douane poursuivra son engagement dans ce domaine, dans un souci constant de qualité du service public rendu et de satisfaction des usagers.

Parallèlement, la douane a accéléré en 2020 ses projets de transformation par la donnée, en renforçant le recours aux nouvelles technologies et à l'intelligence artificielle pour améliorer son action dans l'ensemble de ses domaines d'activité, qu'il s'agisse du ciblage et de l'orientation des contrôles, de l'accompagnement des opérateurs, ou de ses services support.

Enfin, la douane a poursuivi la préparation des transferts de fiscalités, en lien avec la DGFIP et les autres administrations concernées, tout en approfondissant la réflexion sur le recentrage de ses missions.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Intensifier la lutte contre la fraude et renforcer la protection des entreprises et des consommateurs
INDICATEUR 1.1	Lutte contre la fraude douanière et la criminalité organisée
INDICATEUR 1.2	Protection des entreprises et des consommateurs
OBJECTIF 2	Soutenir le développement des entreprises à l'international
INDICATEUR 2.1	Taux de réponse aux demandes de rescrit dans les délais réglementaires
INDICATEUR 2.2	Taux de dématérialisation des formalités déclaratives
INDICATEUR 2.3	Taux de satisfaction des opérateurs du commerce international
OBJECTIF 3	Améliorer l'efficacité de la collecte et des contrôles en matière douanière et fiscale
INDICATEUR 3.1	Efficacité de la collecte des recettes douanières
INDICATEUR 3.2	Efficacité des contrôles douaniers et fiscaux

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Intensifier la lutte contre la fraude et renforcer la protection des entreprises et des consommateurs

INDICATEUR

1.1 – Lutte contre la fraude douanière et la criminalité organisée

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Nombre de contentieux à enjeu en matière de lutte contre la fraude	Nb	11 877	12 458	11 500	10500	11 850	10 000
Nombre d'organisations criminelles entravées par les services d'enquête douaniers	Nb	37	33	45	45	84	Sans objet

Commentaires techniques

* *Nombre de contentieux à enjeu en matière de lutte contre la fraude*

- *Source des données* :

Système d'information de la DGDDI.

- *Mode de calcul* :

Ce sous-indicateur totalise le nombre de dossiers significatifs réalisés dans les secteurs des stupéfiants (saisies de plus de 1 000 €), des tabacs et cigarettes de contrebande (saisies de plus de 2 800 €), des contrefaçons (saisies de plus de 150 articles), des manquements à l'obligation déclarative de sommes, titres ou valeurs lors du franchissement de frontières intracommunautaires ou extracommunautaires (montant des sommes en jeu supérieur à 50 000 € et/ou blanchiment), des armes de guerre ou de défense (saisies de plus de deux armes) et des saisies réalisées dans le cadre de la convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (saisies de plus de 20 articles ou 10 kg).

* *Nombre d'organisations criminelles entravées par les services d'enquête douaniers*

- *Source des données* : Dispositif fiabilisé de collecte interne au service d'enquête judiciaire des finances (SEJF), précédemment SNDJ (service national de douane judiciaire), et de la Direction nationale du renseignement des enquêtes douanières (DNRED).

- *Mode de calcul* :

Le sous-indicateur « Nombre d'organisations criminelles entravées par les services d'enquêtes douaniers » totalise :

- le nombre d'organisations criminelles démantelées par le SEJF clôturés au cours de la période de référence et répondant à la définition fixée au niveau communautaire par la décision-cadre 2008/841/JAI du Conseil du 24 octobre 2008 relative à la lutte contre la criminalité organisée. Selon cette définition, une « organisation criminelle » est une association structurée établie dans le temps, de plus de deux personnes agissant de façon concertée en vue de commettre des infractions punissables d'une peine privative de liberté d'au moins quatre ans, pour en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier et/ou un avantage matériel. L'indicateur s'appuie sur l'adaptation d'une méthode élaborée par EUROPOL (SOCTA) et un dispositif fiabilisé de collecte des données au sein du service ;

- le nombre d'organisations criminelles identifiées et entravées par la Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières (DNRED) répondant aux 4 critères suivants : dossier ayant donné lieu à la notification d'une infraction réprimée par un ou des articles du CDN /CGI prévoyant une peine d'emprisonnement d'au moins quatre ans (articles 414 alinéa 2, 414 alinéa 3, 415, 451 bis, 459 du CDN et article 1810 alinéa 10 du CGI sous couvert du 1811), dossier donnant lieu à des suites judiciaires, pour lequel existe une association structurée, établie dans le temps et comptant plus de deux personnes (cf. décision-cadre 2008/841 du Conseil du 24 octobre 2008) et dossier dont les investigations doivent être formalisées et exploitables en procédure judiciaire.

INDICATEUR

1.2 – Protection des entreprises et des consommateurs

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Nombre de contentieux à enjeu en matière de contrefaçon	Nb	2409	2356	2 300	1700	2 220	3 000
Nombre de contentieux en matière de protection du consommateur	Nb	9553	10735	9 600	8500	9 921	8 500

Commentaires techniques

** Nombre de contentieux à enjeu en matière de contrefaçon*- *Source des données* :

Système d'information de la DGDDI.

- *Mode de calcul* :

Ce sous indicateur totalise le nombre de dossiers significatifs réalisés dans ce secteur (saisies de plus de 150 articles).

** Nombre de contentieux en matière de protection du consommateur*- *Source des données* :

Système d'information de la DGDDI et collecte auprès des services.

- *Mode de calcul* :

Ce sous-indicateur comptabilise les infractions aux normes techniques, sanitaires, de santé et phytosanitaires. Il reprend également les fiches de dessaisissement établies par les services lors du contrôle des denrées alimentaires présentes dans les bagages des voyageurs et lors du contrôle du fret express et postal.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur relatif au nombre de contentieux à enjeu de lutte contre la fraude (indicateur 1.1.1)

En 2020, la DGDDI a réalisé 11 850 contentieux à enjeu, pour une prévision fixée à 11 500. Si le nombre de contentieux à enjeu est orienté à la baisse par rapport à 2019 (-4,9%), il reste dans une proportion comparable à l'année 2018, et ce en dépit de la baisse des flux de passagers aériens dans le contexte de la crise sanitaire. La baisse des contentieux à enjeux dans les directions aéroportuaires, explicable par la chute marquée des flux de voyageurs aériens (près de -50 % pour les directions régionales de Roissy voyageurs et d'Orly entre 2019 et 2020), a été ainsi partiellement compensée par une hausse des résultats dans plusieurs autres directions, qui ont notamment pu réorienter des effectifs habituellement dédiés au contrôle des points de passage frontière aux activités de lutte contre la fraude.

Le domaine des stupéfiants demeure majoritaire au sein de cet indicateur, représentant à lui seul plus de 58 % de l'ensemble des constatations. La part des contentieux à enjeu en matière de tabac et de contrefaçons enregistre une légère baisse, avec respectivement 2,5 et 1,3 points de moins qu'en 2019.

Cet indicateur a pour objectif d'orienter les services vers la recherche des fraudes présentant les enjeux les plus significatifs. Il traduit une mobilisation des services et une pression de contrôle fortes, combinées à une qualité accrue du ciblage des personnes, des véhicules et des marchandises. Il est également le reflet des priorités données aux services dans ce domaine, comme le démontre la prépondérance des contentieux en matière de stupéfiants, de tabacs et de contrefaçons, qui représentent plus de 96 % de l'ensemble des contentieux à enjeu en matière de lutte contre la fraude.

Indicateur relatif au nombre d'organisations criminelles entravées par les services d'enquête douaniers (indicateur 1.1.2)

Avec 84 organisations criminelles entravées en 2020, la DGDDI dépasse significativement la prévision, fixée à 45. Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité des services d'enquête douaniers, qu'il s'agisse de la douane administrative (opérations de la Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières) ou de la douane

judiciaire (Service d'Enquêtes Judiciaires des Finances). Avec une quarantaine de dossiers chacun, ces deux services ont contribué dans des proportions similaires à la performance 2020.

S'agissant de la DNRED, une part importante des organisations identifiées et entravées en 2020 étaient actives dans le domaine du trafic de stupéfiants. Les deux tiers des enquêtes judiciaires menées par le SEJF en 2020 et ayant permis le démantèlement d'organisations criminelles portent sur des faits de blanchiment ou d'escroqueries à la TVA. Les officiers de douane judiciaire du SEJF ont été saisis de plus de 500 nouvelles enquêtes en 2020, démontrant l'ancrage de ce service dans le paysage judiciaire et la reconnaissance de son expertise.

Indicateur relatif au nombre de contentieux à enjeu en matière de contrefaçon (indicateur 1.2.1)

En 2020, la DGDDI a réalisé 2 220 constatations à enjeu en matière de contrefaçon, à savoir les dossiers portant sur plus de 150 articles. La prévision 2020, fixée à 2 300 contentieux, est donc quasiment atteinte. Les résultats de cet indicateur sont tendanciellement à la baisse depuis plusieurs années. L'année 2020 n'aura pas permis d'inverser cette tendance. Cette baisse du nombre de dossiers à enjeu ne doit pas s'analyser comme un désengagement des services douaniers de la lutte contre les contrefaçons, la constance de leur mobilisation étant attestée par la hausse du nombre d'articles retirés du marché (5,6 millions d'articles en 2020, contre 4,5 millions en 2019).

Indicateur relatif au nombre de contentieux en matière de protection du consommateur (indicateur 1.2.2)

Cet indicateur comptabilise les infractions aux normes techniques, sanitaires, de santé et phytosanitaires. Il reprend également les fiches de dessaisissement établies par les services lors du contrôle des denrées alimentaires sur les voyageurs ainsi que dans le fret express et postal.

Avec 9 921 contentieux, la prévision de 9 600 contentieux fixée pour 2020 est légèrement dépassée. La diminution des flux de marchandises et de voyageurs a eu une influence baissière sur l'indicateur en 2020, compensée en partie par une forte mobilisation des services pour assurer le contrôle du respect des normes des matériels de protection individuelle importés dans le cadre de la crise sanitaire. Ainsi, les contrôles des importations de masques auront permis de réaliser plus de 1 000 constatations dans ce domaine, aboutissant au retrait de plus de 11 millions de masques non conformes.

OBJECTIF

2 – Soutenir le développement des entreprises à l'international

INDICATEUR

2.1 – Taux de réponse aux demandes de rescrit dans les délais réglementaires

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux de réponse aux demandes de rescrit dans les délais réglementaires	%	Sans objet	Sans objet	75	> 80	96,2	Sans objet

Commentaires techniques

- *Source des données* :

Système d'information de la DGDDI et enquête annuelle.

- *Mode de calcul* :

L'indicateur évalue le pourcentage de rescrits délivrés dans des délais réglementaires. Sont pris en considération :

- le pourcentage des rescrits délivrés dans les quatre mois sur la base du code des douanes de l'Union.
- le pourcentage des rescrits issus de la loi pour un Etat au service d'une société de confiance délivrés dans les trois mois.

INDICATEUR**2.2 – Taux de dématérialisation des formalités déclaratives**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux de dématérialisation des formalités déclaratives	%	Sans objet	Sans objet	97	97	99	Sans objet

Commentaires techniques- Source des données :

Système d'information de la DGDDI.

- Mode de calcul :

L'indicateur « Taux de dématérialisation des formalités déclaratives » est un ratio. Le numérateur totalise les déclarations déposées auprès de la DGDDI au titre de l'année N sous format dématérialisé. Le dénominateur correspond à l'addition de toutes les déclarations déposées au titre de l'année N, soit au format dématérialisé, soit sous format « papier ».

INDICATEUR**2.3 – Taux de satisfaction des opérateurs du commerce international**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux de satisfaction des opérateurs du commerce international	%	85,1	93.13	> à 90	> à 90	89,5	> à 90

Commentaires techniques- Source des données :

Enquête annuelle (sondage).

- Mode de calcul :

Cet indicateur s'appuie sur une enquête annuelle réalisée au moyen d'un formulaire en ligne dont une partie est consacrée aux engagements de qualité de service de la démarche « Services Publics + ». Le questionnaire permet aux opérateurs d'exprimer leur niveau de satisfaction (5 niveaux, de « très satisfait » à « pas du tout satisfait »).

Le taux est composé :

- au numérateur : du nombre d'opérateurs du commerce international s'étant déclarés « très satisfaits » ou « satisfaits » ;
- au dénominateur : du nombre total d'opérateurs du commerce international ayant répondu à l'enquête.

Les modalités de diffusion de l'enquête ont évolué en 2020 afin de tenir compte des règles relatives à la protection des données personnelles (passage d'une liste de diffusion à une mise à disposition sur le site internet douane.gouv.fr). Cette évolution s'est traduite par un nombre de réponse moins important en comparaison des années antérieures.

ANALYSE DES RÉSULTATS**Indicateur relatif au taux de réponse aux demandes de rescrit dans les délais réglementaires (indicateur 2.1)**

Introduit au PAP pour la première fois en 2020, cet indicateur vise à mesurer l'engagement des services pour délivrer aux opérateurs les rescrits relevant de la compétence de la DGDDI dans les délais réglementaires, cette capacité de l'administration à répondre rapidement étant un marqueur fort de la qualité du service rendu aux entreprises, qui, via le rescrit, sont en recherche d'une sécurisation accrue de leurs opérations.

Ces rescrits comprennent les rescrits liés au dédouanement (renseignements tarifaires contraignants, renseignements contraignants sur l'origine, avis sur la valeur en douane), ainsi que les rescrits ESSOC (classements fiscaux et prises de position formelle de l'administration). Ces rescrits offrent aux opérateurs une garantie de sécurisation de leurs opérations douanières ou fiscales. En 2020, près de 8 000 rescrits ont été délivrés par la DGDDI, dont 96,2 % dans les délais réglementaires.

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateur relatif au taux de dématérialisation des formalités déclaratives (indicateur 2.2)

La dématérialisation des formalités déclaratives relevant de la compétence de la DGDDI vise à la fois à faciliter, simplifier et accélérer les processus déclaratifs auxquels doivent se soumettre les opérateurs dans une perspective d'amélioration du service rendu à l'utilisateur et de renforcement de la compétitivité des entreprises françaises.

Toutes les déclarations en douane pour l'importation et l'exportation de fret traditionnel sont ainsi déposées de façon électronique, hors quelques cas résiduels (comme les opérateurs occasionnels ou les déclarations de déménagement par les particuliers). La majorité de ces déclarations sont en outre déposées via des formats d'échanges EDI (Electronic Data Interchange). Concrètement, les entreprises peuvent gérer directement les déclarations en douane depuis leurs systèmes informatiques pour les adresser à la douane. Il n'est donc pas nécessaire de saisir manuellement les déclarations sur le portail internet de la douane.

Dans le domaine des contributions indirectes, la DGDDI a mené un important chantier de dématérialisation des déclarations avec la mise en place de l'appliquet CIEL (contributions indirectes en ligne). Ce service en ligne permet aux opérateurs concernés de remplir plusieurs formalités en une seule connexion et facilite la gestion au travers de diverses fonctionnalités (calcul automatisé de la taxation, reprise des données d'un mois sur l'autre, possibilité de joindre librement tout document à destination du service gestionnaire, etc.).

Des solutions dématérialisées ont également été développées dans le domaine viti-vinicole, avec la mise en service fin 2019 du téléservice PARCEL, qui a permis la dématérialisation des déclarations liées au parcellaire.

L'ensemble de ces travaux aboutissent aujourd'hui à un taux de dématérialisation des formalités déclaratives particulièrement élevé, ce dernier s'établissant à 99 % en 2020, soit au-delà de la prévision fixée (97 %).

Indicateur relatif au taux de satisfaction des opérateurs du commerce international (indicateur 2.3)

Après avoir enregistré une nette hausse en 2019, le taux de satisfaction des opérateurs du commerce international accuse une légère baisse en 2020, avec 89,5 %, pour une prévision fixée à >90 %. Ce taux reste toutefois supérieur de 4,4 points par rapport au taux de 2018.

OBJECTIF**3 – Améliorer l'efficacité de la collecte et des contrôles en matière douanière et fiscale****INDICATEUR****3.1 – Efficacité de la collecte des recettes douanières**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Coût de la collecte des recettes douanières	%	0,39	0,39	0,41	0,41	0,45	0,40
Taux de recouvrement des créances non contentieuses	%	98,7	98,45	> à 99	> à 99	98,13	> à 99

Commentaires techniques* *Coût de la collecte des recettes douanières*- *Source des données* :

Système d'information de la DGDDI et « enquête-temps » annuelle auprès des services déconcentrés et à compétence nationale.

- *Mode de calcul* :

Ce sous-indicateur correspond à un coût de gestion pour 100 euros de recettes douanières collectées par la DGDDI. Il est disponible annuellement, au niveau central. Il comporte :

- au numérateur, le coût complet de gestion des impositions recouvrées par le réseau comptable de la DGDDI, soit l'ensemble des charges directes de personnel et de fonctionnement relatives aux fonctions d'assiette, de contrôle et de recouvrement des impositions, ainsi qu'une quote-part du coût des fonctions support (direction générale, formation professionnelle, centres informatiques). La méthode de calcul du coût est celle définie par le rapport de la mission d'assistance conduite par l'inspection générale des finances en 2009, qui prévoit notamment la prise en compte du montant

réel de la contribution de la DGDDI au CAS Pensions. Les données utilisées pour le calcul sont principalement issues d'une enquête auprès des directions régionales pour déterminer la part des effectifs de chaque service relevant des fonctions de gestion, de contrôle et de recouvrement des impositions.

– au dénominateur, le rendement brut des impôts gérés par la DGDDI.

* Taux de recouvrement dans l'année des créances non contentieuses des professionnels

- Source des données : Système d'information de la DGDDI.

- Mode de calcul : L'indicateur est un ratio qui rapporte au numérateur les sommes à recouvrer (SAR) payées, les restes à recouvrer (RAR) payés, les bordereaux payés et les RAR admis en non valeur (ANV). Au dénominateur figurent les SAR créées, RAP de SAR annulées, RAR créés non issus de prise en charge (PEC) de SAR – RAR admis en décharge et bordereaux créés.

INDICATEUR

3.2 – Efficacité des contrôles douaniers et fiscaux

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Nombre de contentieux fiscaux à enjeu	Nb	3869	3878	4 000	2500	3 116	4 000
Taux de contrôle positif en matière de dédouanement	%	5,3	4,7	5,40	4,8	3,9	4,80
Part des contrôles des unités maritimes effectués sur ciblage	%	12,46	12,39	12,5		14,45	10,00

Commentaires techniques

* Nombre de contentieux fiscaux à enjeu

- Source des données :

Système d'information de la DGDDI.

- Mode de calcul :

Ce sous-indicateur totalise le nombre de dossiers significatifs comportant des droits et des taxes redressés par les services douaniers. Le seuil de déclenchement d'un contentieux à enjeu est fixé à 3 500 €, à l'exception du droit annuel de francisation des navires et des autres fiscalités énergétiques (1 750 €), de la taxe spéciale sur les véhicules routiers (1 500 €), de l'octroi de mer (1 000 €) et de la fiscalité sur les tabacs (750 €).

* Taux de contrôle positif en matière de dédouanement

- Source des données :

Système d'information de la DGDDI.

- Mode de calcul :

Ce sous-indicateur est un ratio entre, d'une part, le nombre de contrôles positifs réalisés sur des déclarations en douane mises sous contrôle et, d'autre part, le nombre total de déclarations en douane mises sous contrôle.

Le nombre de dossiers contentieux provient de manière automatisée de l'application nationale de gestion du contentieux douanier. Le nombre de déclarations en douane mises sous contrôle provient de manière automatisée de l'application BAse Nationale des COntroles (BANACO). Les données sont extraites dans le système d'information décisionnel de la douane (Quantum).

* Part des contrôles des unités maritimes effectués sur ciblage

- Source des données :

Système d'information de la DGDDI.

- Mode de calcul :

L'indicateur mesure le pourcentage de contrôles réalisés par les unités navales de la DGDDI sur la base d'un ciblage effectué par le centre opérationnel douanier maritime (CODM) – (y compris lorsque l'information est transmise par des moyens aériens), sur le nombre total de contrôles effectués en mer par ces services. Les données proviennent de manière automatisée de l'application MATHIEU et sont extraites dans le système d'information décisionnel de la douane (Quantum).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Coût de collecte des recettes douanières pour 100 euros collectés (indicateur 3.1.1)

La DGDDI a en charge la gestion, le contrôle et le recouvrement de cinq blocs de fiscalité (fiscalités liées au dédouanement dont droits de douane et TVA à l'importation, fiscalités énergétique et environnementale, contributions indirectes, fiscalités des transports et fiscalités outre-mer). Elle ambitionne de réaliser ces tâches à moindre coût et dans un souci constant d'efficacité et de performance.

En 2020, le taux d'intervention de la DGDDI se dégrade de 0,5 points. La prévision (0,41%) ne sera donc pas atteinte. Cette diminution s'explique essentiellement par une contraction significative des recettes fiscales perçues par la DGDDI, grévées par la crise économique ayant accompagné la crise sanitaire à compter de mars 2020. Ainsi, alors que les coûts liés au recouvrement ne connaissent pas une diminution équivalente, le montant des recettes fiscales perçues par la DGDDI en 2020 a accusé une baisse de plus de 10 % par rapport à 2019, baisse reposant notamment sur la diminution des recettes en matière de TVA pétrole, de TICPE, de dédouanement et de TGAP.

Taux de recouvrement des créances non-contentieuses (indicateur 3.1.2)

Avec les mécanismes de garantie des paiements mis en œuvre pour les principales recettes douanières et fiscales, la DGDDI dispose d'outils permettant d'assurer un très bon niveau de résultat pour le paiement à date des créances douanières. Bien que très légèrement inférieur à la cible, le résultat 2020 demeure très bon, surtout dans le contexte économique dégradé du fait de la crise sanitaire (98,13 % pour une prévision >99 %).

Les modalités d'élaboration de l'année 2019 ont été reconduites puisque, conformément aux prescriptions de la Cour des comptes, la DGDDI dispose désormais d'un indicateur "Taux de recouvrement DGDDI des créances non contentieuses dues par les professionnels" aligné sur les modalités de calcul de ce même indicateur pour la DGFIP. La convergence est effective entre les deux administrations.

Nombre de contentieux fiscaux à enjeu (indicateur 3.2.1)

En matière de lutte contre la fraude fiscale, les services de la DGDDI concentrent l'essentiel de leur action sur les fraudes les plus significatives. Cet indicateur permet de s'assurer de la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la chaîne de contrôle valorisant ainsi le rôle des bureaux de douane, des services d'enquête et des brigades de surveillance.

Avec 3 116 contentieux fiscaux à enjeu réalisés en 2020, la prévision, fixée à 4 000 contentieux n'est pas atteinte. Cette performance en baisse s'explique par l'impact du confinement et de la crise sanitaire, qui s'est traduite par un ralentissement de l'activité durant les mois d'avril et de mai 2020. Pour autant, le montant des droits et taxes redressés s'établit à 304,8 millions d'euros en 2020, soit une hausse de 8,5 % par rapport à 2019.

La stabilité dans la répartition des catégories de contentieux est confirmée en 2020, avec une prédominance de la fiscalité du dédouanement (plus de 50 % des contentieux portent ainsi sur des droits de douane et TVA), suivie par la fiscalité énergétique et environnementale, les contributions indirectes et la taxe spéciale sur certains véhicules routiers.

Taux de contrôle positif en matière de dédouanement (indicateur 3.2.2)

Dans un contexte de mondialisation des échanges, cet indicateur rend compte de la capacité de la douane à connaître les flux de marchandises, les analyser et à cibler les opérations à risque afin d'intervenir sur les fraudes les plus significatives.

En 2020, le taux d'efficacité du ciblage est de 3,9 % (pour une prévision fixée à 5,4 %), soit une diminution de 0,8 points par rapport au résultat de 2019.

Cette performance orientée à la baisse trouve principalement son explication dans l'impact de la crise sanitaire. Si les services de la DGDDI ont maintenu un niveau de contrôle important sur les importations de matériels sanitaires, le nombre de contrôles au global a malgré tout accusé une baisse lors du confinement de mars à mai 2020. Le nombre de contrôles physiques, qui donnent plus fréquemment lieu à la découverte d'irrégularités, a ainsi davantage diminué que celui des contrôles documentaires, faisant mécaniquement baisser le ratio.

Part des contrôles des unités maritimes effectués sur ciblage (indicateur 3.2.3)

La part des contrôles des unités maritimes effectués sur ciblage s'établit en 2020 à 14,45 %, soit un résultat en hausse par rapport à 2019 et supérieur à la prévision initiale, fixée à 12,5 %.

Cet indicateur mesure le pourcentage des contrôles réalisés par les unités navales de la DGDDI sur la base d'un ciblage effectué par le centre opérationnel douanier maritime (CODM). Il permet, en particulier de tenir compte des nouveaux modes d'action qu'engendre le déploiement du SIAM (système intégrateur de l'aéromaritime) en douane.

La trajectoire de performance de cet indicateur doit s'apprécier au regard du déploiement des nouveaux avions Beechcraft KA 350 (pourvoyeurs de cibles) et de la maîtrise du SIAM (outil de conduite opérationnelle des moyens aéromaritimes) par les agents des centres opérationnels douaniers maritimes (CODM), chargés de l'analyse des données, du ciblage et du pilotage opérationnel du dispositif. L'appréciation de l'indicateur en 2020 démontre la montée en charge de la nouvelle organisation du pilotage des contrôles aéromaritimes et sa bonne appropriation par les services garde-côtes douaniers.

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020						
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	505 707 287 523 928 656	12 617 634 22 307 058	10 100 000 552 409		528 424 921 546 788 122	528 424 921
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	140 925 291 112 013 255	26 955 989 18 882 610	10 916 988 4 558 683		178 798 268 135 454 548	184 398 268
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	240 424 820 222 123 099	2 525 000 7 965 074	4 900 000 4 926 135		247 849 820 235 014 308	247 849 820
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	141 821 867 123 410 688	2 000 000 1 509 219	2 428 000 311 020	7 600 000 6 201 188	153 849 867 131 432 115	153 849 867
06 – Soutien des services opérationnels	241 526 136 265 427 762	123 174 103 146 529 377	18 864 869 21 939 611	1 100 000 1 026 130	384 665 108 434 922 881	387 165 108
08 – Soutien au réseau des débitants de tabac		7 485		92 208 000 81 798 598	92 208 000 81 806 083	92 208 000
Total des AE prévues en LFI	1 270 405 401	167 272 726	47 209 857	100 908 000	1 585 795 984	1 593 895 984
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+4 016 989 (hors titre 2)		+4 016 989	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-16 206 111	+18 671 222 (hors titre 2)			+2 465 111	
Total des AE ouvertes	1 254 199 290	338 078 793 (hors titre 2)			1 592 278 083	
Total des AE consommées	1 246 903 460	197 200 823	32 287 858	89 025 916	1 565 418 058	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020						
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	505 707 287 523 928 656	12 617 634 15 484 268	10 459 000 686 394		528 783 921 540 099 318	528 783 921
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	140 925 291 112 013 255	27 355 989 22 398 620	11 828 200 12 370 141		180 109 480 146 782 017	185 709 480
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	240 424 820 222 123 099	2 525 000 6 108 167	4 139 000 3 181 483		247 088 820 231 412 750	247 088 820
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	141 821 867 123 410 688	2 000 000 1 417 064	2 428 000 386 418	7 600 000 6 201 188	153 849 867 131 415 358	153 849 867
06 – Soutien des services opérationnels	241 526 136 265 427 762	126 465 401 137 507 317	17 672 200 21 759 085	1 100 000 1 049 912	386 763 737 425 744 076	389 263 737
08 – Soutien au réseau des débitants de tabac		7 485		92 208 000 81 837 882	92 208 000 81 845 367	92 208 000
Total des CP prévus en LFI	1 270 405 401	170 964 024	46 526 400	100 908 000	1 588 803 825	1 596 903 825
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+4 016 989 (hors titre 2)		+4 016 989	

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-16 206 111	+13 476 396 (hors titre 2)			-2 729 715	
Total des CP ouverts	1 254 199 290	335 891 809 (hors titre 2)			1 590 091 099	
Total des CP consommés	1 246 903 460	182 922 921	38 383 521	89 088 983	1 557 298 885	

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019						
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	482 606 204 514 483 661	17 262 531 13 774 093	10 730 000 3 863 090		510 598 735	510 598 735 532 120 844
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	138 933 016 110 037 177	30 726 284 25 156 519	20 098 663 13 269 052		189 757 963	195 157 963 148 462 748
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	234 995 357 218 180 344	12 725 990 9 909 538	4 593 600 1 758 919		252 314 947	252 314 947 229 848 801
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	148 376 264 127 594 966	8 702 053 2 407 492	1 897 500 1 690 689	8 300 000 6 931 827	167 275 817	167 275 817 138 624 975
06 – Soutien des services opérationnels	240 212 452 259 663 033	119 590 814 162 857 059	17 951 274 24 011 098	1 100 000 1 132 880	378 854 540	381 354 540 447 664 071
08 – Soutien au réseau des débiteurs de tabac		2 287		111 087 809 72 749 393	111 087 809	111 087 809 72 751 680
Total des AE prévues en LFI	1 245 123 293	189 007 672	55 271 037	120 487 809	1 609 889 811	1 617 789 811
Total des AE consommées	1 229 959 181	214 106 988	44 592 849	80 814 101		1 569 473 119

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019						
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	482 606 204 514 483 661	16 426 571 13 961 508	10 730 000 1 188 731		509 762 775	509 762 775 529 633 901
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	138 933 016 110 037 177	30 508 918 24 233 160	20 810 899 8 301 847		190 252 833	195 652 833 142 572 184
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	234 995 357 218 180 344	12 970 706 9 613 705	4 570 000 2 362 765		252 536 063	252 536 063 230 156 814
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	148 376 264 127 594 966	8 518 947 1 779 482	1 967 500 1 359 193	8 300 000 6 931 827	167 162 711	167 162 711 137 665 468
06 – Soutien des services opérationnels	240 212 452 259 663 033	101 870 635 148 796 425	12 047 538 19 295 078	1 100 000 1 116 248	355 230 625	357 730 625 428 870 785

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019						
08 – Soutien au réseau des débitants de tabac		2 287		111 087 809 72 836 746	111 087 809	111 087 809 72 839 033
Total des CP prévus en LFI	1 245 123 293	170 295 777	50 125 937	120 487 809	1 586 032 816	1 593 932 816
Total des CP consommés	1 229 959 181	198 386 567	32 507 614	80 884 822		1 541 738 185

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Titre 2 – Dépenses de personnel	1 229 959 181	1 270 405 401	1 246 903 460	1 229 959 181	1 270 405 401	1 246 903 460
Rémunérations d'activité	762 369 985	787 288 887	775 107 939	762 369 985	787 288 887	775 107 939
Cotisations et contributions sociales	464 729 609	480 042 688	469 024 229	464 729 609	480 042 688	469 024 229
Prestations sociales et allocations diverses	2 859 588	3 073 826	2 771 292	2 859 588	3 073 826	2 771 292
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	214 106 988	167 272 726	197 200 823	198 386 567	170 964 024	182 922 921
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	214 106 988	167 272 726	197 200 823	198 386 567	170 964 024	182 922 921
Titre 5 – Dépenses d'investissement	44 592 849	47 209 857	32 287 858	32 507 614	46 526 400	38 383 521
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	37 483 734	31 675 669	23 690 328	24 748 503	32 394 212	30 505 886
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	7 109 115	15 534 188	8 597 530	7 759 111	14 132 188	7 877 635
Titre 6 – Dépenses d'intervention	80 814 101	100 908 000	89 025 916	80 884 822	100 908 000	89 088 983
Transferts aux ménages	6 986 663	7 600 000	6 201 188	6 986 663	7 600 000	6 201 188
Transferts aux entreprises	72 780 468	92 208 000	81 805 593	72 867 821	92 208 000	81 844 877
Transferts aux autres collectivités	1 045 054	1 100 000	1 019 135	1 028 421	1 100 000	1 042 918
Appels en garantie	1 917	0	0	1 917	0	0
Total hors FdC et AdP		1 585 795 984			1 588 803 825	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-16 206 111			-16 206 111	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+22 688 210			+17 493 385	
Total*	1 569 473 119	1 592 278 083	1 565 418 058	1 541 738 185	1 590 091 099	1 557 298 885

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	5 714 029	8 100 000	4 016 989	5 714 029	8 100 000	4 016 989

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020	Ouverts en 2019	Prévus en LFI pour 2020	Ouverts en 2020
Total	5 714 029	8 100 000	4 016 989	5 714 029	8 100 000	4 016 989

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020		273 580		273 580				
03/2020		226 923		226 923				
04/2020		162 639		162 639				
05/2020		1 654		1 654				
06/2020		265 125		265 125				
07/2020		357 704		357 704				
08/2020		51 168		51 168				
09/2020		282 492		282 492				
10/2020		175 294		175 294				
11/2020		487 434		487 434				
12/2020		232 014		232 014				
01/2021		4 526		4 526				
Total		2 520 554		2 520 554				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020		21 425		21 425				
03/2020		9 220		9 220				
04/2020		62 562		62 562				
05/2020		3 090		3 090				
08/2020		222 836		222 836				
09/2020		75 698		75 698				
11/2020		660 162		660 162				
12/2020		1 283		1 283				
01/2021		440 159		440 159				
Total		1 496 434		1 496 434				

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
22/01/2020		9 351 056						
Total		9 351 056						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/02/2020		1 817 743		7 560 407				
Total		1 817 743		7 560 407				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/02/2020		9 779 245		32 615 067				
Total		9 779 245		32 615 067				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/08/2020					118 500	3 413 509	118 500	1 999 009
24/11/2020		315 000		315 000				
Total		315 000		315 000	118 500	3 413 509	118 500	1 999 009

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/08/2020		821 687		821 687				
Total		821 687		821 687				

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2020					16 087 611		16 087 611	25 836 756
Total					16 087 611		16 087 611	25 836 756

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		26 101 719		45 329 150	16 206 111	3 413 509	16 206 111	27 835 765

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2020 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2020. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2020.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2019	Chiffrage initial 2020	Chiffrage actualisé 2020
730225	Exclusion de la TVA des marges commerciales postérieures à la fabrication ou à l'importation des tabacs manufacturés Assiette et taux <i>Bénéficiaires 2018 : 11 Entreprises et ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1976 - Dernière modification : 1976 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 298 sexdecies</i>	75	65	75
Coût total des dépenses fiscales		75	65	75

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	505 707 287 523 928 656	22 717 634 22 859 466	528 424 921 546 788 122	505 707 287 523 928 656	23 076 634 16 170 662	528 783 921 540 099 318
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	140 925 291 112 013 255	37 872 977 23 441 293	184 398 268 135 454 548	140 925 291 112 013 255	39 184 189 34 768 761	185 709 480 146 782 017
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	240 424 820 222 123 099	7 425 000 12 891 209	247 849 820 235 014 308	240 424 820 222 123 099	6 664 000 9 289 651	247 088 820 231 412 750
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	141 821 867 123 410 688	12 028 000 8 021 427	153 849 867 131 432 115	141 821 867 123 410 688	12 028 000 8 004 669	153 849 867 131 415 358
06 – Soutien des services opérationnels	241 526 136 265 427 762	143 138 972 169 495 119	387 165 108 434 922 881	241 526 136 265 427 762	145 237 601 160 316 314	389 263 737 425 744 076
08 – Soutien au réseau des débiteurs de tabac		92 208 000 81 806 083	92 208 000 81 806 083		92 208 000 81 845 367	92 208 000 81 845 367
Total des crédits prévus en LFI *	1 270 405 401	315 390 583	1 585 795 984	1 270 405 401	318 398 424	1 588 803 825
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-16 206 111	+22 688 210	+6 482 099	-16 206 111	+17 493 385	+1 287 274
Total des crédits ouverts	1 254 199 290	338 078 793	1 592 278 083	1 254 199 290	335 891 809	1 590 091 099
Total des crédits consommés	1 246 903 460	318 514 597	1 565 418 058	1 246 903 460	310 395 425	1 557 298 885
Crédits ouverts - crédits consommés	+7 295 830	+19 564 196	+26 860 026	+7 295 830	+25 496 384	+32 792 214

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	1 270 405 401	317 556 210	1 587 961 611	1 270 405 401	320 564 051	1 590 969 452
Amendements	0	-2 165 627	-2 165 627	0	-2 165 627	-2 165 627
LFI	1 270 405 401	315 390 583	1 585 795 984	1 270 405 401	318 398 424	1 588 803 825

Les crédits inscrits en projet de loi de finances pour 2020 s'élevaient à 1 587 961 611 € en AE et 1 590 969 452 € en CP. L'amendement n°2-21 présenté par le gouvernement sous l'article 38 état B de la loi de finances, procède à une économie forfaitaire du niveau de la mission gestion des finances publiques et des ressources humaines, venant en diminution de la ressource pour le programme 302 à hauteur de 2 165 627 € en AE et en CP.

L'amendement vise notamment à intégrer les décisions du rendez-vous salarial de 2019, concernant la revalorisation du barème des frais de repas pour les agents publics.

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Après la prise en compte de cet amendement, les crédits votés en loi de finances initiale pour 2020 s'élèvent à 1 585 795 984 € en AE et 1 588 803 825 € en CP.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Au titre des reports de 2019 sur 2020, les arrêtés du 22 janvier 2020, du 6 février 2020 et du 12 février 2020 ont respectivement ouvert 9 351 056 € d'AE affectées sur des tranches fonctionnelles (AENE), 1 817 743 € en AE et 7 560 407 € de CP en crédits de fonds de concours et 9 779 245 € en AE et 32 615 067 € en CP de crédits généraux.

Les mouvements réglementaires qui ont affecté les crédits du programme 302 ont été les suivants :

- Décret n°2020-1448 du 24 novembre 2020 portant transfert de crédits d'un montant de 315 000 € en AE et CP (HT2), au titre des travaux relatifs à la plateforme numérique "France SESAME" (système d'échanges simplifiés pour les autorisations des marchandises) ;
- Décret n°2020-1016 du 7 août 2020 portant virement de crédits d'un montant de 821 687 € en AE et CP (HT2). Les crédits correspondent à la refacturation des prestations informatiques à la Direction interministérielle du numérique (DINUM) ;
- Décret n°2020-1016 du 7 août 2020 portant annulation de crédits d'un montant de 3 532 009 € en AE (dont 118 500 € en T2) et 2 117 509 € en CP (dont 118 500 € en T2). Il s'agit d'un transfert sortant de crédits pour financer le commissariat aux communications électroniques de défense (CCED).

Enfin, la loi n° 2020-1473 du 30 novembre 2020 de finances rectificative pour 2020 a annulé 16 087 611 € en AE et CP en crédits de titre 2 et 25 836 756 € en CP en crédits hors titre 2, dont la réserve de précaution.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

	PLF 2020	Ressources au titre de 2020
Participation de l'Union Européenne aux moyens de fonctionnement destinés à la lutte contre la fraude (Fonds frontières extérieures et fonds sécurité intérieure)	5 600 000	1 316 998
Participation du FIPHFP à des actions en faveur de l'insertion des personnes handicapées	0	60 000
Financement des mesures de lutte contre la délinquance et la criminalité (douanes) (AGRASC)	0	119 437
Total « Fonds de concours »	5 600 000	1 496 435
Produits de cessions mobilières	600 000	818 723
Rémunération des prestations fournies par la douane	1 900 000	1 701 740
Total « Attributions de produits »	2 500 000	2 520 463
Total général	8 100 000	4 016 898

La ressource en fonds de concours s'est élevée à 3,3 M€ en AE et 9,0 M€ en CP, dont 1,8 M€ en AE et 7,6 M€ en CP obtenus en report de 2019 sur 2020.

Les crédits du fonds "participation de l'Union européenne aux moyens de fonctionnement destinés à la lutte contre la

fraude" ouverts en 2020 sont sensiblement moins élevés que l'estimation réalisée en PLF 2020. En effet, l'avis négatif rendu par l'autorité d'audit sur les comptes 2019, pour l'ensemble des porteurs de projet, a empêché la Commission de débloquer les crédits nécessaires aux paiements du fonds de sécurité intérieure (FSI).

Par ailleurs, le plan de charge de la commission interministérielle de coordination des contrôles devrait s'amenuiser à compter de 2021.

La ressource sur fonds de concours et attribution de produits, incluant à la fois les rattachements de crédits au titre de l'année 2020 et les reports de 2019 sur 2020, s'est élevée à 5,8 M€ en AE et 11,6 M€ en CP, et la consommation à 1,5M€ en AE et 4,7M€ CP.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	6 343 638	12 542 827	18 886 465	6 343 638	12 669 140	19 012 778
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	6 343 638	12 542 827	18 886 465	6 343 638	12 669 140	19 012 778

Crédits de titre 2:

Globalement sur le titre 2, le programme 302 n'a pas eu besoin de recourir à la réserve de précaution correspondant à 0,5% de la LFI. En fin de gestion, la loi de finances rectificative pour 2020 n° 2020-1473 du 30 novembre 2020 a annulé, au-delà des 6,3 M€ de la réserve de précaution, un montant de 9,8 M€.

Crédits hors titre 2:

En AE, un dégel de la réserve de précaution HT2 a été obtenue (12,5 M€ en AE), afin d'engager la vedette garde-côtes DF37 de Dunkerque ; couvrir des dépenses de communication BREXIT et approvisionner les brigades de surveillance et les services des opérations commerciales en équipements de protection individuelle (masques, gels) dans le cadre la crise sanitaire de la covid-19.

En CP, l'intégralité de la réserve a été dégelée et annulée dans le cadre de la LFR du 30 novembre 2020.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2019 (1)	Réalisation 2019 (2)	LFI + LFR 2020 (3)	Transferts de gestion 2020 (4)	Réalisation 2020 (5)	Écart à LFI + LFR 2020 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1024 – Catégorie A+	0,00	328,32	308,00	0,00	334,93	+26,93
1025 – Catégorie A	0,00	4 000,50	3 966,00	-1,00	4 000,17	+35,17
1026 – Catégorie B	0,00	7 428,71	7 285,00	0,00	7 472,79	+187,79

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2019 (1)	Réalisation 2019 (2)	LFI + LFR 2020 (3)	Transferts de gestion 2020 (4)	Réalisation 2020 (5)	Écart à LFI + LFR 2020 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1027 – Catégorie C	0,00	5 206,47	5 793,00	0,00	5 096,90	-696,10
Total	0,00	16 964,00	17 352,00	-1,00	16 904,79	-446,21

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2020 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2019 sur 2020	dont impact du schéma d'emplois 2020 sur 2020
1024 – Catégorie A+	0,00	0,00	+10,05	-3,44	-2,77	-0,67
1025 – Catégorie A	0,00	0,00	+63,27	-62,60	-21,27	-41,33
1026 – Catégorie B	0,00	-3,00	+170,45	-123,37	+26,00	-149,37
1027 – Catégorie C	0,00	-2,00	-312,28	+204,71	+112,38	+92,33
Total	0,00	-5,00	-68,51	+15,30	+114,34	-99,04

En LFI 2020 le plafond autorisé d'emploi s'élevait à 17 352 équivalents temps plein travaillé (ETPT). Au terme de la gestion, la consommation moyenne annuelle du plafond d'emploi s'établit à 16 905 ETPT dont 2 % de catégorie A+, 24% de catégorie A, 44 % de catégorie B et 31 % de catégorie C.

Le taux de consommation se situe à 97,42 %. L'écart entre la réalisation et la LFI 2020 se traduit notamment par des recrutements plus tardifs dus à la reprogrammation des concours.

Entre 2019 et 2020, l'évolution de la consommation d'emplois à périmètre constant est de -59 ETPT et traduit :

- une extension en année pleine des schémas d'emplois de 2019 sur 2020 de 114 ETPT. Compte tenu de la quotité de travail des agents et de leur durée de présence sur l'année civile, le schéma d'emplois de -168 ETP, représente une consommation de -100 ETPT soit -64 de plus que prévu dans le PAP ;
- des corrections techniques pour -68 ETPT, correspondant notamment à la variation du nombre d'emplois pour les apprentis et les auxiliaires ;
- un solde de -5 ETPT sur les transferts en LFI correspondant au transfert de -5 ETPT à destination du programme 176 " Police nationale " au titre de la lutte contre l'immigration clandestine en mer à Mayotte.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1024 – Catégorie A+	10,00	6,10	8,00	7,00	-3,00	-10,00
1025 – Catégorie A	192,00	127,00	8,00	116,00	-76,00	-36,00
1026 – Catégorie B	318,00	248,00	6,25	177,00	-141,00	-158,00
1027 – Catégorie C	196,00	141,00	6,00	248,00	+52,00	+111,00
Total	716,00	522,10	548,00	422,00	-168,00	-93,00

Le schéma d'emplois de la DGDDI poursuivait un objectif de **-163 ETP** basé, d'une part, sur un socle LFI 2020 de -93 ETP ajusté de +30 ETP (sur-exécution du schéma d'emploi 2019 et reportés en 2020) et, d'autre part, sur le report de recrutement de -100 ETP au titre du Brexit de 2020 vers 2021.

Finalement, le solde du schéma d'emplois s'établit à **-168 ETP**, soit une sur-exécution de -5 ETP par rapport à l'objectif.

L'évolution des flux de l'année 2020 est retracée dans les tableaux ci-après :

SORTIES REALISEES EN 2020

(En ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Départs en retraite	6	127	248	141	522
Autres départs définitifs					
Autres départs	4	65	70	55	194
Total	10	192	318	196	716

Les départs à la retraite sont inférieurs aux prévisions (522 départs pour 542 prévus en PAP).

Les autres départs (radiation, décès, démission, fin de contrat, détachement, disponibilité, congé parental, ...) sont légèrement inférieurs aux prévisions (194 ETP pour 200 ETP en LFI).

Toutes catégories confondues, 716 départs sont intervenus en 2020 (hors transferts) pour 742 prévus en PAP.

ENTREES REALISEES EN 2020

(En ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Primo-Recrutements	1	68	126	225	420
Autres entrées	6	48	51	23	128
Total des entrées	7	116	177	248	548

Avec un schéma d'emplois à - 93 ETP, le PAP 2020 prévoyait 649 entrées dont 504 primo-recrutements et 145 autres entrées.

Poursuivant un objectif de - 163 ETP, les entrées ont été restreintes de manière à atteindre, toutes catégories confondues, 548 entrées dont 420 primo-recrutements et 128 autres entrées.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	ETP au 31/12/2020
Administration centrale	680,00	681,79	0,00	0,00	-10,50	621,00
Services régionaux	13 709,00	13 270,00	-5,00	0,00	-50,00	13 335,00
Services à l'étranger	43,00	44,00	0,00	0,00	0,00	44,00

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Service	Prévision LFI	Réalisation	<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	ETP au 31/12/2020
	ETPT	ETPT				
Autres	2 920,00	2 909,00	0,00	0,00	-8,01	3 120,00
Total	17 352,00	16 904,79	-5,00	0,00	-68,51	17 120,00

- Les effectifs repris dans la rubrique "administration centrale" comprennent le personnel des services centraux de l'administration des douanes.
- Les "services régionaux" correspondent aux agents en fonction au sein des directions interrégionales et régionales de la douane.
- Les "services à l'étranger" regroupent les attachés douaniers, les attachés douaniers adjoints, les contractuels de droit local et les volontaires internationaux.
- La rubrique "Autres" réunit les services à compétence nationale de la DGDDI qui sont, par ordre décroissant des effectifs : la direction nationale des gardes-côtes de la douane (DNGCD) créée au 1er juillet 2019, la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED), la direction nationale du recrutement et de la formation professionnelle (DNRFP) comprenant les écoles de formation de la Rochelle et de Tourcoing, le centre informatique douanier (CID) et la direction nationale des statistiques et du commerce extérieur (DNSCE), le service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF), l'unité opérationnelle du "Passenger Name Record" (PNR) et le service d'analyse de risque et de ciblage (SARC).

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	7 374,00	7 417,00
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	1 775,00	1 438,00
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	3 280,00	3 058,00
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	1 708,00	1 700,00
06 – Soutien des services opérationnels	3 215,00	3 291,79
Total	17 352,00	16 904,79
Transferts en gestion		-1,00

En 2020, le programme a réalisé 16 905 ETPT :

- 44 % correspondent aux effectifs de l'action° 01;
- 9 % correspondent aux effectifs de l'action n° 03 ;
- 18 % correspondent aux effectifs de l'action° 04 ;
- 10 % correspondent aux effectifs de l'action° 05 ;
- 19 % correspondent aux effectifs de l'action° 06.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2019-2020 : 36

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Ratios effectifs gestionnaires / effectifs gérés		Effectifs intégralement gérés (inclus dans le plafond d'emplois)
	(ETP ou effectifs physiques)	17 164
Effectifs gérants	527	3,1 %
administrant et gérant	293	1,7 %
organisant la formation	100	0,6 %
consacrés aux conditions de travail	81	0,5 %
consacrés au pilotage et à la politique des compétences	53	0,3 %

Unités de mesures : Les unités de gestionnaires sont exprimées en ETP : l'équivalent temps plein emploi prend en compte la quotité de travail mais pas la durée de la période d'emploi sur l'année, ni la sur-rémunération éventuelle liée au temps partiel. Les effectifs gérés sont exprimés en ETP.

Descriptifs des grandes catégories d'effectifs de gestionnaires :

Effectifs administrant et gérant : Cette rubrique comprend les activités consistant à

- Gérer les carrières administratives : titularisations, avancements d'échelon (avec ou sans réduction/majoration d'ancienneté), avancements de grade, promotions de corps, mutations, sanctions disciplinaires, sorties définitives (radiation des cadres, admission à la retraite) ;
- Gérer les positions statutaires et situations administratives : activité (y compris temps partiel, CFA, congé longue durée), mises à disposition, détachements, congés parentaux, disponibilités, et, pour les non-titulaires, congés de grave maladie ;
- Gérer les éléments de la paie (opération de pré-liquidation de la paye, saisie des éléments variables) ;
- Gérer le temps de travail et les congés : annuels, formation, maladie ordinaire, longue maladie, paternité, maternité... ;
- Gérer l'indemnitaire et la NBI ; les frais de mission,
- Gérer les recrutements : concours, mobilités, détachements entrants, contrat des non-titulaires y compris les occasionnels ou saisonniers ;
- Organiser les élections professionnelles et gérer les droits syndicaux ;
- Constituer et réunir les commissions administratives paritaires et les comités techniques paritaires.

Effectifs organisant la formation : Cette rubrique comprend les activités consistant à :

- Organiser la formation initiale (conception, organisation, évaluation, conseil) ;
- Préparer les reclassements, les reconversions hors des ministères financiers ou hors de la fonction publique.

Effectifs consacrés aux conditions de travail : Cette rubrique comprend les activités consistant à :

- Gérer l'action sociale (y compris l'animation des réseaux comme les comités d'action sociale, les réseaux d'assistants de service social...) ;
- Insérer et gérer les travailleurs handicapés ;
- Organiser l'hygiène et la sécurité : mettre en place et suivre les instances (IHS - ACO - CHS - élaboration et suivi du document unique de prévention des risques professionnels) ;
- Gérer la médecine de prévention.

Effectifs consacrés au pilotage des ressources humaines : Cette rubrique comprend les activités consistant à :

- Élaborer le budget des ressources humaines et des plafonds de masse salariale et d'emplois, veiller au respect des plafonds ;
- Mettre en œuvre des outils de suivi (maintenance et évolution des SIRH, bilan social...) ;
- Conduire les réformes statutaires ;
- Piloter les processus de gestion ;
- Analyser les besoins et prévoir les évolutions quantitatives et qualitatives ;
- Déterminer les emplois-type ;
- Anticiper les recrutements, les formations ;
- Conseiller individuellement les agents ;

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- Élaborer les parcours professionnels.

Périmètre retenu pour les effectifs gérés :

Le périmètre retenu intègre les agents :

- En position d'activité et rémunérés par les ministères financiers ;
- Détachés « entrant » ;
- MAD « sortants » dont la rémunération est imputée sur un programme ministériel ;
- MAD « entrants » dont la rémunération est imputée sur un programme ministériel ;
- Les agents en position normale d'activité entrants ;
- Les agents en réorientation professionnelle dans la mesure où ils ne sont pas mis en disponibilité.

En revanche ne sont pas comptabilisés, les agents :

- Détachés « sortants » ;
- MAD « sortants » dont la rémunération n'est pas imputée sur un programme ministériel ;
- MAD « entrants » dont la rémunération n'est pas imputée sur un programme ministériel ;
- Les agents en position normale d'activité sortants ;
- En disponibilité ou en position hors cadre ;
- En congé longue durée, en congé parental

Effectifs inclus dans le plafond d'emploi		Effectifs hors plafond d'emplois	
Effectifs intégralement gérés	Partiellement gérés (agents en détachement entrant, en MAD sortante et PNA)	Intégralement gérés (CLD, disponibilité, etc.)	Partiellement gérés (agents en détachement sortant et en MAD entrante)
94.08 %	2.04 %	2,25 %	1.63 %

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2019	Prévision LFI 2020	Exécution 2020
Rémunération d'activité	762 369 985	787 288 887	775 107 939
Cotisations et contributions sociales	464 729 609	480 042 688	469 024 229
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	378 915 799	392 111 363	382 966 621
– Civils (y.c. ATI)	376 320 580	389 613 485	380 227 276
– Militaires	1 119 444	1 000 000	1 241 466
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	1 475 775	1 497 878	1 497 878
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	11 365		11 343
Autres cotisations	85 802 444	87 931 325	86 046 265
Prestations sociales et allocations diverses	2 859 588	3 073 826	2 771 292
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	1 229 959 181	1 270 405 401	1 246 903 460
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	851 043 382	878 294 038	863 936 839
FdC et AdP prévus en titre 2			

En exécution 2020, des économies ont été réalisées sur plusieurs rubriques de la masse salariale à la suite de la crise sanitaire (remboursement domicile-travail, primes d'installation, indemnités de déplacement temporaire, indemnité représentative de frais, indemnités de stage, etc.).

Par ailleurs, un surcoût a été matérialisé par le versement de la prime Covid 19 à hauteur de 2,6 M€.

Le montant versé pour l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) s'élève à 0,40 M€ au bénéfice de 29 agents soit une exécution conforme à la prévision.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2019 retraitée	845,06
Exécution 2019 hors CAS Pensions	851,04
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2020/ 2019	-0,29
Débasage de dépenses au profil atypique :	-5,69
– GIPA	-0,04
– Indemnisation des jours de CET	-4,92
– Mesures de restructuration	-1,34
– Autres dépenses de masse salariale	0,61
Impact du schéma d'emplois	-2,37
EAP schéma d'emplois 2019	4,25
Schéma d'emplois 2020	-6,62
Mesures catégorielles	13,52
Mesures générales	0,00
Rebasage de la GIPA	0,00
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	2,25
GVT positif	7,01
GVT négatif	-4,76
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	4,98
Indemnisation des jours de CET	4,97
Mesures de restructurations	1,39
Autres rebasages	-1,38
Autres variations des dépenses de personnel	0,49
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,09
Autres variations	0,58
Total	863,94

L'exécution des crédits de titre 2 hors CAS Pensions du programme s'est élevée à 863,93 M€ soit une exécution inférieure de 14,36 M€ à la LFI 2020. Cet écart recouvre :

- un effet socle de la masse salariale exécutée en 2019 (8,2M€ par rapport à la LFI, cumulé), la catégorie « autres » correspondant aux services non faits de 2019 débasés pour +0,6 M€ ;
- une économie sur le schéma d'emploi de 4,3 M€ du fait du son passage de -93 ETP à -168 ETP ;
- un GVT solde revu à la baisse (-1 M€). L'impact du GVT négatif et celui du GVT positif représentent, respectivement, une économie de 0,55 % et une progression de 0,81 % de la masse salariale ;
- De moindres dépenses sur la ligne « autres rebasage » des dépenses au profil atypique pour un montant de -1,3 M€ correspondant principalement :
 - pour - 1,7 M€ à des économies à la suite de la crise sanitaire (remboursement domicile-travail, primes d'installation, indemnités de déplacement temporaire, indemnité représentative de frais, indemnités de stage, etc.) ;
 - à une baisse de la trajectoire nominale des heures de nuit à raison de la crise sanitaire, estimé à - 0,9 M€ ;
 - à des retenues pour services non faits (-1,1 M€) ;
 - à de moindre versement d'indemnité pour les agents en congé de longue durée pour -0,28 M€ ;

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- ces économies ont permis de financer la prime Covid 19 versée aux personnels pendant la crise sanitaire (2,6 M€).
- Les « Autres variations des dépenses de personnel », soit 0,5 M€ correspondent essentiellement à des rétablissements de crédits ;
- Les montants versés au titre de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA), prévue par le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008, étaient budgétées à hauteur de 0,14 M€ et ont représenté un montant de 0,002 M€.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1024 – Catégorie A+	116 274	110 022	138 386	105 856	100 497	126 659
1025 – Catégorie A	67 408	59 824	68 525	59 894	53 585	60 776
1026 – Catégorie B	46 120	42 899	49 899	41 494	38 544	44 767
1027 – Catégorie C	37 938	36 631	42 005	33 408	32 968	37 656

Le tableau ci-dessus détaille par catégorie les coûts moyens d'entrée et de sortie, ainsi que les coûts moyens globaux à l'issue de la gestion 2019. Ces coûts s'entendent charges patronales incluses, hors CAS « Pensions » et hors prestations sociales.

Les coûts afférents aux rémunérations d'activité s'entendent hors charges patronales, hors CAS « Pensions » et hors prestations sociales.

Les écarts sur les coûts d'entrée proviennent d'effets de structures des recrutements importants d'agents en cours de carrière dont la rémunération d'entrée est supérieure à celle des primo-recrutements.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2020	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						1 995 589	1 995 589
Mise en oeuvre du protocole PPCR	13 167	A B C	Inspecteurs, contrôleurs, adjoints	01-2020	12	1 995 589	1 995 589
Mesures indemnitaires						11 525 601	11 525 601
CSC SU	80	A	inspecteurs	01-2020	12	22 711	22 711
Réforme du réseau comptable	100	A B	Inspecteurs, contrôleurs	01-2020	12	12 500	12 500
Protocole du 17/05/2019	16 905	A B C	inspecteurs, contrôleurs, adjoints	01-2020	12	11 490 390	11 490 390
Total						13 521 190	13 521 190

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

L'action sociale (aide aux familles, logement, restauration, secours...) est portée par le secrétariat général ; les principaux dispositifs, montants et bénéficiaires sont présentés dans le RAP du programme 218 "Conduite et pilotage des politiques économiques et financières".

Le P302 porte également des crédits d'action sociale, qu'il s'agisse de subventions à l'association « Œuvre des orphelins des douanes » et à la mutuelle des douanes. Le programme subventionne en outre l'établissement public de la Masse des douanes, dans le cadre de l'action sociale d'hébergement. Enfin, des secours financiers sont versés à des ayants droit, fonctionnaires ou non, à qui la Nation accorde son mérite (dispositif fermé depuis 2006).

DÉPENSES PLURIANNUELLES

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

GUICHET UNIQUE NATIONAL DU DÉDOUANEMENT (GUN)

Ce projet interministériel permet la mise en place de liaisons informatiques entre le système d'information douanier et les bases de 15 administrations partenaires délivrant les documents d'ordre public (DOP) – autorisations nécessaires à l'importation et l'exportation. L'objectif est la dématérialisation de 100 % de ces DOP et la généralisation du visa électronique de ces documents.

Le raccordement concernant les échanges de fruits et légumes (Delt@ - SORAFSL, direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) et le raccordement concernant les certificats d'aide à l'importation et à l'introduction de produits alimentaires dans les DOM (Delta – CALAO, en liaison avec l'office de développement de l'économie agricole d'outremer – ODEADOM) ont été mis en production en 2019.

Le projet dépendant de l'investissement des administrations partenaires dans les liaisons GUN, est considéré comme mené à son terme en 2019. Les futurs raccordements seront réalisés au gré des opportunités et intégrés dans de nouveaux lots distincts du présent projet.

Année de lancement du projet	2010
Financement	Programme 302
Zone fonctionnelle principale	Fiscalité indirecte, Dédouanement et gestion des imports & exports

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2017 et années précédentes		2018 Exécution		2019 Exécution		2020 Prévision		2020 Exécution		2021 Prévision PAP 2021		2022 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	2,81	2,50	1,00	0,70	1,00	0,70	0,20	0,50	0,75	1,36	0,00	0,30	0,00	0,00	5,56	5,56
Titre 2	0,70	0,70	0,20	0,20	0,20	0,20	0,00	0,00	0,04	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00	1,14	1,14
Total	3,51	3,20	1,20	0,90	1,20	0,90	0,20	0,50	0,79	1,40	0,00	0,30	0,00	0,00	6,70	6,70

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	4,50	6,70	+48,91 %
Durée totale en mois	116	116	

Les gains du projet GUN se répartissent entre tous les utilisateurs du guichet unique : opérateurs, administrations partenaires et douane. La dématérialisation et la simplification des procédures douanières permettent de limiter les déplacements des opérateurs. L'automatisation des contrôles de cohérence entre les applicatifs douaniers et les systèmes d'information des administrations partenaires constitue un gain métier pour l'ensemble des acteurs du dédouanement.

NSTI DELT@

Le projet Delta T a pour objet la refonte de l'application NSTI (nouveau système de transit informatisé) permettant la gestion et le suivi du régime douanier du transit. Le transit est un régime douanier autorisant la circulation de marchandises en suspension de droits et taxes et de mesures commerciales / fiscales / douanières sur le territoire douanier de la Communauté européenne. L'application NSTI traite plus de 5 millions de déclarations par an. La nouvelle application assurera une meilleure traçabilité des marchandises, une sécurité accrue et mettra le SI douanier en conformité avec le code des douanes de l'Union européenne.

Année de lancement du projet	2014
Financement	Programme 302
Zone fonctionnelle principale	

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2017 et années précédentes		2018 Exécution		2019 Exécution		2020 Prévision		2020 Exécution		2021 Prévision PAP 2021		2022 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	4,10	3,30	2,30	2,50	2,30	2,50	0,05	0,05	0,32	0,25	0,00	0,47	0,00	0,00	9,02	9,02
Titre 2	0,70	0,70	0,20	0,20	0,20	0,20	0,05	0,05	0,06	0,06	0,05	0,05	0,05	0,05	1,26	1,26
Total	4,80	4,00	2,50	2,70	2,50	2,70	0,10	0,10	0,37	0,30	0,05	0,52	0,05	0,05	10,27	10,27

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	5,60	10,27	+83,47 %
Durée totale en mois	40	70	+75,00 %

Le glissement de calendrier a généré des coûts supplémentaires. En outre, l'accélération des développements depuis 2019 n'a pas permis de réussir la migration de l'ensemble des opérateurs de NSTI vers Delta T avant l'échéance du Brexit au 31/12/2020. Les deux systèmes continuent donc de cohabiter. Le décommissionnement complet de NSTI est toutefois bien engagé et devrait aboutir avant la fin du premier semestre 2021.

L'amélioration de l'outil de ciblage dans l'application va contribuer à harmoniser les pratiques au niveau national et à raccourcir les délais d'immobilisation des marchandises en adoptant des circuits de contrôle similaires à ceux applicables en matière de dédouanement. L'interconnexion avec d'autres applicatifs comme GUN ou Delt@ allégera la gestion du régime pour les agents des douanes comme pour les opérateurs.

Par ailleurs, le passage à Delta T améliorera l'expérience des utilisateurs en termes d'ergonomie, tant les opérateurs économiques que les agents des douanes, et devrait permettre une diminution des coûts de maintien en conditions opérationnelles, NSTI étant une application ancienne de plus en plus coûteuse à entretenir.

PROJET INTERMINISTÉRIEL PASSENGER NAME RECORD (PNR)

Sur le vecteur aérien, le système API-PNR France permet de détecter en amont des profils de passagers à risque et de faciliter l'identification des mouvements d'individus suspects et/ou recherchés. Il s'inscrit pleinement dans la directive

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

européenne 2016/681 relative à « l'utilisation des données des dossiers passagers (PNR) pour la prévention et la détection des infractions terroristes et des formes graves de criminalité ainsi que pour les enquêtes et les poursuites en la matière ».

Le processus de raccordement des liaisons extra-UE est finalisé (99,72 % des routes intégrées). La directive PNR (EU) 2016/681 ayant fait l'objet d'une transposition en droit français (décrets n°2018-714 et 2018-722 du 03 août 2018) notifiée à la Commission européenne, le raccordement des liaisons intra-UE a pu être lancé en septembre 2018. À fin 2020, 77 % des liaisons intra-UE sont raccordées au système API-PNR. Au 31 décembre 2020, les données de 136 compagnies aériennes étaient présentes en base pour 230 millions de dossiers passagers (flux intra et extra-UE).

Au 31 décembre 2020, 5 813 agents (douane, police, gendarmerie, services de renseignement) sont habilités en tant qu'utilisateurs. Entre 700 et 1300 requêtes sont formulées chaque semaine dans le système API-PNR.

L'Unité Information Passagers (UIP), plate-forme d'exploitation du système, est rattachée au directeur général des douanes et droits indirects. Installée à Roissy, elle comprend 52 ETP agents, dont 17 relevant de la DGDDI. L'effectif cible est de 68 agents. L'ouverture de l'UIP le week-end et les jours fériés est effective depuis le mois de septembre 2018. Elle permet un fonctionnement de l'unité 7 jours sur 7.

Le financement du projet PNR est géré par le Service national des données de voyage (SNDV), rattaché à la Direction générale de la Police nationale, depuis le 16 décembre 2019.

Année de lancement du projet	2011
Financement	DGDDI-Min. des armées-Min. de l'intérieur-DGAC
Zone fonctionnelle principale	Protection et sécurité de l'espace national européen

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2017 et années précédentes		2018 Exécution		2019 Exécution		2020 Prévision		2020 Exécution		2021 Prévision PAP 2021		2022 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	32,91	26,01	4,51	7,40	4,51	7,40	2,05	2,20	0,02	1,31	0,00	0,00	0,00	0,00	41,96	42,12
Titre 2	1,20	1,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,20	1,20
Total	34,12	27,21	4,51	7,40	4,51	7,40	2,05	2,20	0,02	1,31	0,00	0,00	0,00	0,00	43,17	43,33

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	20,40	43,33	+112,39 %
Durée totale en mois	48	72	+50,00 %

Les coûts prévisionnels pour 2020 et les années suivantes correspondent à ceux présentés en PAP 2020. Ces éléments ne relèvent plus aujourd'hui du champ de compétence de la DGDDI. Leur actualisation sera réalisée par le programme 176 "Police nationale" dans le cadre du PAP 2021.

Les gains attendus du projet PNR consistent en un renforcement de la sécurité intérieure, de la capacité d'intervention dans la lutte contre le terrorisme et les crimes graves, et au niveau international par la mise en oeuvre d'un contrôle renforcé des voyageurs dans le transport aérien.

Plus de 230 contentieux douaniers ont pu être réalisés depuis le début de l'expérimentation du projet en juin 2016. Ils ont conduit à la réalisation de saisies dans des domaines divers (stupéfiants, tabac, contrefaçons, infractions financières).

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 338 078 793	CP ouverts en 2020 * (P1) 335 891 809
AE engagées en 2020 (E2) 318 514 597	CP consommés en 2020 (P2) 310 395 425
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 8 146 788	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 62 079 085
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 11 417 408	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 248 316 340

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 166 776 237				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 51 043				
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 166 827 280	-	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 62 079 085	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 104 748 195
AE engagées en 2020 (E2) 318 514 597	-	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 248 316 340	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 70 198 257
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 174 946 453
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 34 920 225
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 140 026 228

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les engagements non couverts par des CP au 31 décembre 2020 s'élèvent à 175 M€, en hausse de 8.2 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Dans le détail, les restes à payer au 31 décembre 2020 concernent :

- Les dépenses de travaux immobiliers pour 9,7 M€ : leur montant diminue par rapport à l'exercice précédent ;

- Les loyers non budgétaires (58,9 M€), auxquels s'ajoutent 10 M€ au titre des marchés pluriannuels de fluides et 13,2 M€ pour les marchés d'entretien des locaux.
- Les dépenses informatiques pour 31 M€, niveau équivalent aux restes à payer en fin d'exercice précédent (32,1 M€) ;
- Le fonctionnement des services : 14,9 M€, dont 6,4 M€ pour les dépenses du parc automobile ;
- Les moyens de la surveillance : 36,8 M€.

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	505 707 287	22 717 634	528 424 921	505 707 287	23 076 634	528 783 921
	523 928 656	22 859 466	546 788 122	523 928 656	16 170 662	540 099 318

L'action retrace les moyens consacrés à la lutte contre les trafics internationaux de produits prohibés (stupéfiants, contrefaçons, cigarettes de contrebande, armes, etc...) et au démantèlement des organisations criminelles qui se livrent à ces trafics, accumulent des profits illicites et pratiquent le blanchiment de capitaux. Elle couvre les contrôles exercés sur les marchandises en mouvement en vue de vérifier leur situation au regard des réglementations douanières ou fiscales.

Effectifs

Catégorie	ETPT Exécution 2019	ETPT Prévision 2020	ETPT Exécution 2020
A+	65	149	68
A	1 142	1 899	1 166
B	3 396	3 240	3 435
C	2 861	2 086	2 748
Total	7 464	7 374	7 417

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	505 707 287	523 928 656	505 707 287	523 928 656
Rémunérations d'activité	313 394 235	320 465 736	313 394 235	320 465 736
Cotisations et contributions sociales	191 089 462	202 655 706	191 089 462	202 655 706
Prestations sociales et allocations diverses	1 223 590	807 214	1 223 590	807 214
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	12 617 634	22 307 058	12 617 634	15 484 268
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	12 617 634	22 307 058	12 617 634	15 484 268
Titre 5 : Dépenses d'investissement	10 100 000	552 409	10 459 000	686 394
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	6 000 000	286 414	7 000 000	227 859
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	4 100 000	265 994	3 459 000	458 535
Total	528 424 921	546 788 122	528 783 921	540 099 318

1) Dépenses de fonctionnement (22,3M€ en AE et 15,5M€ en CP)

Les crédits de fonctionnement exécutés sur l'action 1 correspondent principalement :

– à des dépenses d'équipement de la branche surveillance (tenues vestimentaires, armement individuel ou collectif, munitions, gilets pare-balles, maintenance des moyens de détection).

L'écart entre la prévision inscrite en PAP 2020 et l'exécution, s'explique essentiellement par la passation en cours de gestion, de contrats de location de scanners mobiles, en lieu et place de l'acquisition de ceux initialement prévus pour un montant de 6M€. En 2020, le niveau de consommation s'élève à 16,2 M€ en AE et 9,6 M€ en CP ;

– au fonctionnement général des services (4,4 M€ en AE et 4,3 M€ en CP), comprenant des frais de stockage des marchandises contrefaites, de poursuite et de contentieux engagés suite à des contrôles qui s'élèvent à 4,3 M€ en AE et CP, des frais de déplacement ainsi que diverses dépenses de fonctionnement courant pour 0,1 M€ en AE et 0,06 M€ CP. Ce niveau de consommation est conforme au PAP 2020 ;

– à la maintenance corrective ou évolutive et au maintien en condition opérationnelle des applications de lutte contre la fraude pour un montant de 1,7 M€ en AE et 1,6 M€ en CP, avec la mise en place d'un support de transmission d'informations en mobilité entraînant un surcoût par rapport à la prévision initiale (0,6 M€ en AE et en CP).

2) Dépenses d'investissement (0,55M€ en AE et 0,69M€ en CP)

Au regard des dépenses d'investissement, l'écart entre la prévision et l'exécuté équivaut à un infléchissement des dépenses initialement prévues en informatique (0,27M€ en AE et 0,46M€ en CP).

Par ailleurs, des pièces de rechange pour la maintenance des scanners, comptabilisées en investissement, ont été achetées pour un montant de 0,28 M€ en AE M€ 0,23M€ en CP.

ACTION

03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	140 925 291 112 013 255	43 472 977 23 441 293	184 398 268 135 454 548	140 925 291 112 013 255	44 784 189 34 768 761	185 709 480 146 782 017

En mer, la DGDDI exploite un dispositif aéronaval qui concourt à la lutte contre la fraude douanière et la contrebande dans le cadre de missions de surveillance générale et de contrôle de navires, et aux autres missions de l'action de l'Etat en mer, principalement des activités de police des pêches, de détection de pollutions du milieu marin, de sauvetage et d'assistance en mer. Elle est associée au dispositif de sûreté maritime et de lutte contre le terrorisme maritime et participe aux opérations de contrôle de l'immigration menées sous l'égide de l'agence européenne FRONTEX.

Effectifs

Catégorie	ETPT Exécution 2019	ETPT Prévision 2020	ETPT Exécution 2020
A+	4	31	6
A	168	382	171
B	684	714	686
C	617	648	575
Total	1 478	1 775	1 438

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les effectifs correspondent aux services de pilotage opérationnel des contrôles, des brigades de surveillance maritime, aéroterrestre et aéromaritime et à une partie des brigades de surveillance terrestre (brigades de surveillance intérieure - BSI).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	140 925 291	112 013 255	140 925 291	112 013 255
Rémunérations d'activité	87 333 472	70 542 898	87 333 472	70 542 898
Cotisations et contributions sociales	53 250 841	41 275 119	53 250 841	41 275 119
Prestations sociales et allocations diverses	340 978	195 238	340 978	195 238
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	26 955 989	18 882 610	27 355 989	22 398 620
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	26 955 989	18 882 610	27 355 989	22 398 620
Titre 5 : Dépenses d'investissement	16 516 988	4 558 683	17 428 200	12 370 141
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	15 461 000	4 318 947	16 372 212	11 837 020
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	1 055 988	239 736	1 055 988	533 121
Total	184 398 268	135 454 548	185 709 480	146 782 017

Dépenses de fonctionnement : 18,9 M€ en AE, 22,4 M€ en CP

Les crédits ont servi à :

- la maintenance en condition opérationnelle de la flotte aérienne (13 M€ en AE et 13,4 M€ en CP) et navale (5 M€ en AE et 5,5 M€ en CP) ;
- la poursuite des développements relatifs au projet « Passenger Name Record - PNR » pour la seule contribution douanière, le service ayant été réhaussé au rang de service à compétence nationale par la création du SNDV (1,93 M€ en CP) ;
- la maintenance évolutive et corrective ainsi qu'au maintien en condition opérationnelle des projets informatiques liés à la sûreté et la sécurité pour 1 M € en AE et en CP, le solde (0,6 M€ en CP) correspondant aux diverses dépenses de formation ou de fonctionnement courant.

Dépenses d'investissement : 4,5 M€ en AE et 12,3 M€ en CP

Au niveau des moyens aériens, les crédits (0,2 M€ en CP) ont essentiellement été consacrés à l'achat de pièces de rechange pour la maintenance en condition opérationnelle des Beechcraft, comptabilisées en investissement.

En ce qui concerne les moyens navals, une vedette garde-côtes positionnée sur le port de Dunkerque (DF37) a été engagée en décembre 2020, conformément au PAP, pour un montant de 6,2 M€ en AE -pondéré par deux reconstitutions d'avance à hauteur de 1 M€ pour deux précédentes vedettes - et 1,8 M€ en CP, correspondant au montant de l'avance. En CP, le solde (9,6 M€) constitue la suite des paiements réalisés au profit des vedettes basées aux Antilles (Martinique, Guadeloupe, Kourou, Saint-Martin).

S'agissant des dépenses informatiques, la contribution de la douane au PNR devenu SNDV, sur le volet des investissements, s'élève à 0,6 M€ en CP, le solde correspondant à des acquisitions logiciels pour la sécurité des moyens aéromaritimes (soit 0,3 M€ en AE et 0,2 M€ en CP).

ACTION

04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	240 424 820	7 425 000	247 849 820	240 424 820	6 664 000	247 088 820
	222 123 099	12 891 209	235 014 308	222 123 099	9 289 651	231 412 750

Cette action illustre l'engagement de la DGDDI dans une transformation profonde de son activité de dédouanement des marchandises importées et exportées pour soutenir l'activité et la compétitivité des entreprises à l'international. Elle est menée par un réseau de bureaux de douane récemment resserré et reposant sur une nouvelle typologie : les bureaux principaux, dotés de toutes les fonctionnalités (gestion des procédures, ciblage des contrôles sur les enjeux de lutte contre la fraude, vérification documentaire et physique des marchandises) et les bureaux de contrôle qui n'ont que la fonction de vérification documentaire et physique mais fonctionnent en réseau avec les bureaux principaux.

L'action s'inscrit dans un mouvement encouragé au niveau de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et surtout au niveau européen avec le programme "e-customs" de douanes sans papier. Elle comprend la personnalisation des prestations offertes (statut d'opérateur économique agréé, mission dédiée aux "grands comptes", entretiens-conseils avec les PME), une démarche qualité volontariste (constitution d'un guichet unique national dans lequel la douane devient l'interlocuteur unique pour l'accomplissement de l'ensemble des formalités administratives liées au passage de la frontière) et des méthodes de travail rénovées (recours à l'audit, à l'analyse de risque et au ciblage pour mieux sélectionner les contrôles).

Effectifs

Catégorie	ETPT Exécution 2019	ETPT Prévision 2020	ETPT Exécution 2020
A+	18	56	20
A	906	708	920
B	1 438	1 353	1 442
C	652	1 162	675
Total	3 014	3 280	3 057

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	240 424 820	222 123 099	240 424 820	222 123 099
Rémunérations d'activité	148 994 792	139 045 016	148 994 792	139 045 016
Cotisations et contributions sociales	90 848 305	82 444 456	90 848 305	82 444 456
Prestations sociales et allocations diverses	581 723	633 627	581 723	633 627
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	2 525 000	7 965 074	2 525 000	6 108 167
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 525 000	7 965 074	2 525 000	6 108 167
Titre 5 : Dépenses d'investissement	4 900 000	4 926 135	4 139 000	3 181 483
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	4 900 000	4 926 135	4 139 000	3 181 483
Total	247 849 820	235 014 308	247 088 820	231 412 750

1) Dépenses de fonctionnement : 7,97 M€ en AE et 6,11 M€ en CP

Les dépenses de fonctionnement relevant de cette action ont essentiellement financé les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les applications et les projets informatiques liés à l'activité de dédouanement.

Le glissement de calendrier et l'accélération des développements depuis 2019 de certains projets informatiques, ont généré des coûts supplémentaires; ce qui explique en grande partie l'écart entre la prévision et la réalisation.

La mise en oeuvre du BREXIT, qui amène à traiter le Royaume-Uni en pays tiers et non plus en Etat membre, a nécessité des évolutions de paramétrage et de règles de gestion intégrées dans les applicatifs du dédouanement existants ainsi que le développement d'un système d'information dédié à la gestion numérique de la frontière intelligente, à travers la montée en puissance du SI Brexit.

Le projet Delta T permettant la gestion et le suivi du régime douanier du transit a été mis en production. Par ailleurs, Delta H7 sera mis en place dans le cadre du nouveau paquet européen e-commerce. De même, des travaux complémentaires d'homologation ont été réalisés dans cadre du projet GUN – Guichet unique national. Enfin, le développement des formulaires d'autorisations douanières pour l'application SOPRANO et les travaux d'optimisation pour la téléprocédure pour le dédouanement aux flux express se sont poursuivis sur 2020. A noter également la mise en place dans différents lieux de transit (gare du Nord, notamment), de bornes PABLO.

2) Dépenses d'investissement : 4,93 M€ en AE et 3,18 M€ en CP

Il s'agit exclusivement des dépenses rattachées aux projets décrits *supra* et qui sont comptabilisées en investissement.

ACTION**05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	141 821 867	12 028 000	153 849 867	141 821 867	12 028 000	153 849 867
	123 410 688	8 021 427	131 432 115	123 410 688	8 004 669	131 415 358

Cette action a pour finalité la perception des droits et taxes confiées à la DGDDI sur les produits énergétiques, les tabacs, les alcools, la TVA à l'importation, au bénéfice de l'Etat, des collectivités territoriales et des organismes sociaux ou interprofessionnels. A travers la gestion des contributions indirectes, elle poursuit une mission de régulation des filières économiques de la viticulture, du tabac et des produits pétroliers en faisant respecter les règles de production, de stockage, de circulation et de commercialisation de ces produits.

Effectifs

Catégorie	ETPT Exécution 2019	ETPT Prévision 2020	ETPT Exécution 2020
A+	31	35	29
A	403	439	371
B	904	755	895
C	425	480	404
Total	1 763	1 708	1 700

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	141 821 867	123 410 688	141 821 867	123 410 688
Rémunérations d'activité	87 889 094	76 588 515	87 889 094	76 588 515
Cotisations et contributions sociales	53 589 626	46 389 137	53 589 626	46 389 137
Prestations sociales et allocations diverses	343 147	433 036	343 147	433 036
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	2 000 000	1 509 219	2 000 000	1 417 064
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 000 000	1 509 219	2 000 000	1 417 064
Titre 5 : Dépenses d'investissement	2 428 000	311 020	2 428 000	386 418
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	2 428 000	311 020	2 428 000	386 418
Titre 6 : Dépenses d'intervention	7 600 000	6 201 188	7 600 000	6 201 188
Transferts aux ménages	7 600 000	6 201 188	7 600 000	6 201 188
Total	153 849 867	131 432 115	153 849 867	131 415 358

1) Dépenses de fonctionnement : 1,51 M€ en AE et 1,42 M€ en CP

Les crédits ont exclusivement servi au financement des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMOA) et de maintenance pour les applications informatiques de la douane dans le domaine de la fiscalité. Il s'agit notamment des logiciels contribuant aux contributions indirectes (logiciel "contribution indirecte en ligne" - CIEL) ou encore le système d'information sur la fiscalité routière. Par ailleurs, des dépenses ont été consacrées pour l'applicatif gérant l'accompagnement des mouvements de marchandises soumises à accises (EMCS GAMMA).

2) Dépenses d'investissement : 0,31 M€ en AE et 0,39 M€ en CP

Les crédits ont été entièrement consacrés au développement des applications informatiques dédiées aux systèmes d'information fiscaux et comptables. Cela comprend la modernisation des outils CIEL et GAMMA au profit des secteurs viticoles et vinicoles ; modernisation entraînant la fusion de la déclaration d'inventaire et de la déclaration de stock.

Des études ont également été conduites pour la dématérialisation des demandes de conventionnement et d'agrément

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

pour les téléservices d'assiette et une meilleure traçabilité des éléments de recette. Enfin, des améliorations ergonomiques ont été menées sur les applications de télépaiement et la TSVR (taxe spéciale sur certains véhicules routiers).

3) Dépenses d'intervention : 6,2 M€ en AE et CP

Elles concernent les aides versées aux ménages via le dispositif des secours financiers. Le dispositif des « parts de redevance des débits de tabac » a été créé en 1810. Conçu originellement comme un dispositif d'aide par l'octroi d'un débit de tabac, le système des parts a ensuite évolué pour devenir à partir de 1967 un régime de secours en numéraire consenti sans contrepartie aux ayants droits de fonctionnaires ou de personnes de la société civile ayant particulièrement oeuvré pour la Nation. Avec la publication du décret n°2006-875, une refonte complète du dispositif est intervenue en 2006, visant la suppression définitive des procédures administratives permettant l'octroi de nouvelles aides. Depuis 2006, il est fermé à tout nouveau bénéficiaire et évolue en fonction des reconductions et suppressions des secours déjà consentis et de l'évolution des ressources des intéressés. Les montants versés en 2020 s'élèvent à 6,2 M€ en AE et CP.

ACTION**06 – Soutien des services opérationnels**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
06 – Soutien des services opérationnels	241 526 136	145 638 972	387 165 108	241 526 136	147 737 601	389 263 737
	265 427 762	169 495 119	434 922 881	265 427 762	160 316 314	425 744 076

Cette action vient en support des actions "métier" du programme et regroupe les services dont les activités de soutien permettent l'exercice des missions opérationnelles. Le périmètre de l'action correspond aux fonctions d'état-major et de pilotage des services (commandement et secrétariat général des directions territoriales, services de l'administration centrale), à la gestion des ressources humaines (y compris la formation professionnelle) et des moyens budgétaires, informatiques et immobiliers.

Effectifs

Catégorie	ETPT Exécution 2019	ETPT Prévision 2020	ETPT Exécution 2020
A+	210	61	213
A	1 382	472	1 376
B	1 007	1 390	1 019
C	671	1 292	684
Total	3 270	3 215	5 087

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	241 526 136	265 427 762	241 526 136	265 427 762
Rémunérations d'activité	149 677 294	168 465 774	149 677 294	168 465 774
Cotisations et contributions sociales	91 264 454	96 259 811	91 264 454	96 259 811
Prestations sociales et allocations diverses	584 388	702 177	584 388	702 177
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	125 674 103	146 529 377	128 965 401	137 507 317
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	125 674 103	146 529 377	128 965 401	137 507 317
Titre 5 : Dépenses d'investissement	18 864 869	21 939 611	17 672 200	21 759 085
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	15 814 669	19 084 967	14 622 000	18 441 006
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	3 050 200	2 854 644	3 050 200	3 318 078
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 100 000	1 026 130	1 100 000	1 049 912
Transferts aux entreprises		6 995		6 995
Transferts aux autres collectivités	1 100 000	1 019 135	1 100 000	1 042 918
Total	387 165 108	434 922 881	389 263 737	425 744 076

1) Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement exécutées sur l'action 6 se présentent comme suit :

- S'agissant de l'Etat occupant, le montant des loyers engagés s'élève à 25,8 M€ en AE et 19,3 M€ en CP. L'écart en AE s'explique principalement par le changement des règles de couverture en engagement des baux décidées par la direction du Budget, en concertation avec la direction de l'immobilier de l'Etat. Par ailleurs, la Douane a souscrit en 2020 plusieurs baux avec le groupe ADP.

Les autres dépenses de l'Etat occupant se décomposent de la manière suivante : énergie et fluides (1,2 M€ en AE et 5,8 M€ en CP), dépenses du propriétaire dont l'entretien lourd (4,6 M€ en AE et 4,3 M€ CP) et les autres dépenses d'immobilier (entretien du locataire, marchés de nettoyage, gardiennage, taxes) pour 22,8 M€ en AE et 19,8 M€ en CP.

- S'agissant des dépenses informatiques, l'écart entre la prévision et l'exécution (38,7 M€ en AE, 35,7 M € en CP - dont 16,4 M€ en AE et 14,5 M€ en CP pour la bureautique, 12,7 M€ en AE et 12,3 M€ en CP dédiés aux infrastructure, et 9,6 M€ en AE et 8,9 M€ en CP pour le développement d'applications pour des fonctions transverses) correspond aux besoins faisant suite à la crise sanitaire et non prévus en PAP 2020. A ce titre, la douane a dû procéder à l'acquisition en urgence de bande passante supplémentaire pour permettre le fonctionnement étendu du réseau en télétravail. L'année 2020 a été l'occasion d'augmenter significativement le taux d'équipement d'informatique nomade pour les effectifs placés en télétravail, conformément à la volonté de la ministre de la fonction et transformation publiques.

- 24,4 M€ en AE et 24,1 M€ en CP pour le fonctionnement des services, dont les principaux postes sont les subventions de fonctionnement aux associations (8,3 M€ en AE et CP), les prestations de service (4 M€ en AE et 3,9 M€ en CP, dont 1,1 M€ en AE et CP pour la restauration collective), les frais de changement de résidence suite à mutation (0,5 M€ en AE et CP), les achats mobiliers (1,3 M€ en AE et 1,2 M€ en CP) et les frais d'indemnités, dommages et intérêts (0,8 M€ en AE et 0,9 M€ en CP). Le solde (7,5 M€ et 7,2 M€) correspond aux autres dépenses de fonctionnement courant des services (fournitures, impressions, communication, etc.) ;

- 15,1 M€ en AE et CP pour les frais de déplacement des agents soit + 1,8 M€ en AE et CP par rapport à la prévision du PAP 2020. Le dynamisme de ce poste est lié à un effet "Brexit" ainsi qu'à la revalorisation des indemnités de repas et de nuitées;

- 4,9 M€ en AE et 4,4 M€ en CP pour la formation des agents. Ces dépenses couvrent notamment les frais de

déplacement générés par la formation initiale et continue des agents. Elles ne comprennent pas les dépenses de fonctionnement des écoles ;

- 6,7 M€ en AE et 6,6 M€ en CP pour le parc automobile. Il s'agit des coûts d'entretien et de réparations des véhicules du parc auto et moto douanier ainsi que des dépenses de carburant et de péage ;

- 2,3 M€ en AE et 2,4 M€ en CP dédiés à l'affranchissement et aux frais postaux.

2) Dépenses d'investissement

Pour l'action 6, le montant réalisé en titre 5 se décompose de la façon suivante :

- **8,35 M€ en AE et 9 M€ en CP pour l'immobilier du propriétaire.** En y intégrant les dépenses enregistrées en titre 3 (études, maîtrise d'ouvrage...), le montant total des dépenses du propriétaire atteint 12,95 M€ en AE et 13,28 M€ en CP. Les principales opérations réalisées en 2020 dans les bâtiments douaniers abritant les services en charge des missions de surveillance, des opérations commerciales et de l'administration générale s'inscrivent généralement dans l'accompagnement immobilier des restructurations de services douaniers. Elles peuvent être classées en trois catégories :

1) Des dépenses liées à des opérations d'acquisition ou de construction à hauteur de 2,60 M€ en AE et 2,80 M€ en CP :

Les crédits consacrés par la douane à un projet visant au regroupement des moyens navals de L'État sur le site de Fouillole en Guadeloupe se sont élevés à 1,63 M€ (AE=CP).

Les consommations de crédits 2020 ont également permis l'achèvement de la construction d'un auvent de contrôle au poste frontière de La Ferrière à la frontière suisse et l'engagement de la rénovation et la sécurisation du site abritant le système de scannage des conteneurs au Havre.

2) Des dépenses liées aux travaux structurants à hauteur de 4,89 M€ en AE et 5,59 M€ en CP :

Les opérations immobilières d'aménagement de locaux suivantes ont été achevées ou poursuivies au cours de l'année 2020 au profit :

- d'unités en charge de la surveillance à Amiens et à Nice. Le relogement de la brigade de Saint Omer a aussi été assuré ; ses anciens locaux étant menacé de péril ;

- d'échelons de la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières à Toulouse et Lyon, le relogement de l'antenne de Perpignan (initialement prévu en 2020) a été décalé au profit de l'échelon de Lyon ;

Les opérations prévues sur les locaux abritant les brigades de Menton, Lons le Saulnier sont maintenues mais ont pris du retard. Elles seront initiées en 2021.

Par ailleurs a été poursuivie en 2020 l'opération visant à une restructuration complète de l'Hôtel des douanes de Marseille.

3) Des dépenses liées à l'entretien lourd des locaux domaniaux à hauteur de 0,87 M€ en AE et 0,61 M€ en CP :

Le programme 302 a conduit plusieurs opérations d'ampleur réduites destinées à l'entretien des locaux domaniaux. Ces dépenses ont également permis la mise en œuvre de différentes orientations de politiques publiques (principalement accessibilité et application de la réglementation amiante).

- **3,6 M€ en AE et 3,5 M€ en CP pour l'informatique** : les moyens ont été consacrés prioritairement au développement des applications transverses (2M€ en AE et CP) principalement des fonctions hors activités métier (dédouanement, LCF, sûreté et sécurité du territoire, dédouanement, comptabilité – recouvrement, PNR).

- **9,98 M€ en AE et 9,2M€ en CP pour le renouvellement du parc de véhicules** soit +3,99 M€ par rapport à la prévision. L'écart s'explique notamment par des achats spécifiques liés au Brexit et des achats anticipés en fin d'année 2020.

3) Dépenses d'intervention (1M€ en AE et CP)

La subvention annuelle versée à l'établissement public administratif de la Masse des Douanes s'est élevée à 0,5 M€. Par ailleurs, la Douane a participé au financement de plusieurs organisations internationales, principalement l'Organisation mondiale des douanes (OMD), à hauteur de 0,5 M€ en AE et CP. Ces dépenses sont conformes aux prévisions inscrites dans le PAP 2020.

ACTION

08 – Soutien au réseau des débiteurs de tabac

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
08 – Soutien au réseau des débiteurs de tabac		92 208 000 81 806 083	92 208 000 81 806 083		92 208 000 81 845 367	92 208 000 81 845 367

Cette action regroupe l'ensemble des dépenses d'intervention pour le soutien et la transformation du réseau des débiteurs de tabac.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		7 485		7 485
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		7 485		7 485
Titre 6 : Dépenses d'intervention	92 208 000	81 798 598	92 208 000	81 837 882
Transferts aux entreprises	92 208 000	81 798 598	92 208 000	81 837 882
Total	92 208 000	81 806 083	92 208 000	81 845 367

1) Les aides destinées à compenser la perte d'activité et/ou à soutenir l'activité (32,1 M€)

Elles comprennent :

- la remise transitoire (11,4 M€ en AE et CP) ;
- la remise compensatoire (2,8 M€ en AE et CP) ;
- le complément de remise (17,9 M€ en AE et CP).

2) Les aides à la transformation de l'activité des buralistes (18,4 M€)

Elles comprennent :

- le fonds de transformation (10,8 M€ en AE et CP) ;
- la prime de diversification d'activité (7,6 M€ en AE et CP) ;

3) Les autres aides (31,3)

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- l'aide à la sécurisation des débits de tabac (29,8 M€ en AE et CP) ;
- l'aide à la cessation d'activité (IFA): 1,5 M€ en AE et CP.

De manière générale, malgré un contexte sanitaire dégradé, le niveau de consommation des aides aux débiteurs de tabac a progressé de l'ordre de 9M€ entre 2019 et 2020.

Cependant, l'écart entre la prévision de dépenses et l'exécution s'explique par une moindre sollicitation des aides de compensation à la perte d'activité (- 12,8 M€).

En outre, les dossiers transmis dans le cadre du fonds de transformation n'ont généré qu'une dépense de 10,8 M€ (contre une prévision de 20 M€ en PAP). On peut, toutefois, constater une montée en puissance de fonds dont les premières dépenses ont été opérées à la mi-année 2019.

A contrario, à l'instar de 2019, l'aide à la sécurisation poursuit son dynamisme (+15,8M€ par rapport à sa prévision). En effet, la hausse du prix du tabac a induit un besoin renforcé de sécurité des débits. Le montant des aides ainsi versées est deux fois supérieur aux crédits alloués par la LFI 2020.